

Ecole de Somatothérapies et de Sophrologies appliquées

112, rue de Grandmont 37550 Saint-Avertin
Tel : 02 47 20 09 09

MODULE DE FORMATION A SAINT-AVERTIN (37)

INITIATION AU MAGNETISME APPLIQUE A LA PRATIQUE DE LA SOPHROLOGIE

LE LUNDI 7 OCTOBRE 2019

Public concerné

Ce module formation s'adresse à tous ceux qui souhaitent découvrir les bienfaits du magnétisme afin d'optimiser leur sensibilité et leur efficacité lors de l'animation d'une séance de sophrologie.

Objectifs de ce module

Cette journée de découverte a pour but de vous initier au magnétisme, tel qu'il fut découvert par Alfonso CAYCEDO lors de la création de la Sophrologie. Ce stage vous permettra de découvrir les techniques de base du magnétisme par imposition des mains et d'en apprécier les bienfaits. Vous accèderez, ainsi, à une plus grande sensibilité dans le cadre de la pratique de la sophrologie.

Moyens et supports Pédagogiques

Approches théoriques et surtout exercices pratiques réalisés en binôme par les participants sous contrôle des formateurs.

Organisation de la Formation

Le nombre de participants est de 15 personnes maximum. Les places sont volontairement limitées afin de faciliter l'apprentissage et la mise en pratique.

La date est **le lundi 7 octobre 2019** 112, rue de Grandmont 37550 Saint-Avertin
De 9h00 à 12h00 et de 14 :00 à 17 :00.

Chaque participant apportera son pique-nique pour le déjeuner qui sera pris en commun directement sur le lieu de formation. Il apportera également, tapis de sol, coussins et couverture.

Intervenants:

Patrick MURON

Magnétiseur-Hypnothérapeute, Formateur.

William BONNET

Responsable Pédagogique, Psychologue, Sophrologue-somatothérapeute,

Tarif

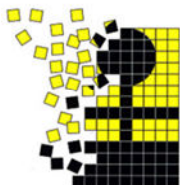
Le tarif pour ce Module Complémentaire est de **150.00€**.

Modalités d'inscription

Pour vous inscrire, nous vous invitons à remplir le **Bulletin d'inscription ci-après**, et à le retourner accompagné de votre règlement, à l'adresse de **l'Ecole de Somatothérapies et de Sophrologie Appliquées**.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION :

Une semaine avant le début du stage, dans le cas où le nombre de participant serait jugé insuffisant, l'Ecole se réserve le droit de reporter le stage. Le règlement serait intégralement restitué ou reporté sur le stage suivant, au choix. Le nombre de participants par stage est limité, les réservations sont faites par ordre d'arrivée des inscriptions. En cas d'empêchement du stagiaire dans les 15 jours avant le stage, le règlement du stage restera acquis à l'Ecole au titre de frais de dossier. Il sera néanmoins possible de reporter l'inscription sur le stage suivant sous réserve de place disponible



**Ecole de Somatothérapies et de
Sophrologies appliquées**
112, rue de Grandmont 37550 Saint-Avertin
Tel : 02 47 20 09 09

Bulletin d'inscription

Afin de valider définitivement votre inscription, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir par courrier le bulletin d'inscription accompagné de la totalité de votre règlement à :

William Bonnet
École de Somatothérapies et de Sophrologie Appliquées
112, rue de Grandmont 37550 Saint-Avertin



Bulletin d'inscription

INITIATION AU MAGNETISME APPLIQUE A LA PRATIQUE DE LA SOPHROLOGIE

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphone E-mail
Date de naissance Lieu de naissance
Niveau d'études Profession.

Je souhaite participer au stage : **INITIATION AU MAGNETISME APPLIQUE A LA PRATIQUE DE LA SOPHROLOGIE** qui se déroulera le **LUNDI 7 OCTOBRE 2019** au 112 rue de Grandmont 37550 Saint-Avertin pour un montant total de **150.00€**.

Chaque participant apportera son pique-nique pour le repas du midi, un tapis de sol, un coussin et une petite couverture.

Date : . . . / . . . /

Signature

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION :

Une semaine avant le début du stage, dans le cas où le nombre de participant serait jugé insuffisant, l'Ecole se réserve le droit de reporter le stage. Le règlement serait intégralement restitué ou reporté sur le stage suivant, au choix. Le nombre de participants par stage est limité, les réservations sont faites par ordre d'arrivée des inscriptions. En cas d'empêchement du stagiaire dans les 15 jours avant le stage, le règlement du stage restera acquis à l'Ecole au titre de frais de dossier. Il sera néanmoins possible de reporter l'inscription sur le stage suivant sous réserve de place disponible